



Bruxelles, le 2 février 2022
(OR. fr)

5869/22

FIN 93

NOTE POINT "I"

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Comité des représentants permanents
Objet: Participation du Comité économique et social européen à la réunion du Comité budgétaire du 15 février 2022
- Approbation

1. Le 20 décembre 2021, le Comité économique et social européen (CESE) a transmis au Conseil son rapport d'évaluation sur l'application de la décision dérogatoire du Conseil du 28 juin 2021 relative à l'octroi d'indemnités journalières et au remboursement des frais de voyage aux membres du Comité économique et social européen et à leurs suppléants eu égard aux difficultés de déplacement causées dans l'Union par la pandémie de COVID-19¹.
2. La présidence estime qu'il est dans l'intérêt du Conseil de permettre au CESE de présenter son rapport aux délégations lors de la réunion du Comité budgétaire du 15 février 2022 et de donner aux délégations la possibilité de procéder à un échange de vues sur ce rapport.
3. La présidence a donc l'intention d'inviter des représentants du CESE à assister à la réunion du Comité budgétaire du 15 février 2022.
4. Le Comité des représentants permanents est invité à approuver cette participation, conformément aux responsabilités qui lui incombent en vertu du règlement intérieur du Conseil.

¹ WK 15706/2021.